Nations Unies A/72/262

Assemblée générale

Distr. générale
11 août 2017
Français
Original : russe

Soixante-douzième session
Point 127 de l'ordre du jour provisoire*
Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Lettre datée du 8 août 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie concernant la participation russe aux travaux de l'Union interparlementaire (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, au titre du point 127 de la liste préliminaire.

(*Signé*) V. **Nebenzia**

* A/72/150.

17-13906 (F) 170817 170817

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 8 août 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie concernant la participation russe aux travaux de l'Union interparlementaire

En juillet 1906, lors d'une session tenue au palais de Tauride, la Douma d'État de l'Empire russe a pris la décision historique d'envoyer la première délégation russe à la quatorzième Assemblée de l'Union interparlementaire, à Londres. En octobre 2017, le palais de Tauride, berceau du parlementarisme russe, accueillera les participants et les invités de la 137e Assemblée de l'Union interparlementaire.

Créée par un groupe de parlementaires en 1889, l'Union interparlementaire est devenue l'organisation parlementaire internationale la plus représentative, qui compte actuellement 173 parlements membres et 11 organisations parlementaires internationales en tant que membres associés.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie relève que, pendant une longue période de l'histoire, les groupes parlementaires de la Douma d'État de l'Empire russe, du Soviet suprême de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie ont constamment œuvré pour défendre les intérêts de l'État, en pleine conformité avec les buts et principes énoncés dans les statuts de l'Union interparlementaire.

Étant l'une des chambres de l'Assemblée fédérale (Parlement de la Fédération de Russie), le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie attache une grande importance aux travaux de l'Union interparlementaire en tant que principal forum international consacré au développement de la diplomatie parlementaire. À cet égard, le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie souscrit aux Principes communs en matière d'assistance aux parlements, adoptés lors de la 195e session du Conseil directeur de l'Union interparlementaire, le 16 octobre 2014.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie souhaiterait voir l'Union parlementaire participer davantage aux efforts communs visant à instaurer un ordre mondial juste et démocratique et à favoriser un dialogue politique sans exclusive dans les zones sensibles du monde, en particulier en Syrie. Les efforts que déploie l'Union interparlementaire pour élargir la coopération interparlementaire en matière de lutte contre le terrorisme, notamment par la décision de créer parmi ses membres un groupe consultatif de haut niveau chargé de la lutte contre le terrorisme, méritent d'être soutenus.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie reconnaît que les parlements jouent un rôle essentiel dans le soutien à la démocratie et affirme sa volonté de participer, le 15 septembre, à la célébration de la Journée internationale de la démocratie, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 62/7 du 8 novembre 2007.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie soutient l'initiative de l'Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté d'États indépendants de déclarer le 30 juin Journée internationale du parlementarisme, en commémoration de l'anniversaire de l'Assemblée qui a porté création de l'Union interparlementaire à Paris, en 1889.

La décision de tenir l'Assemblée de l'Union interparlementaire à Saint-Pétersbourg du 14 au 18 octobre 2017 témoigne de la réussite incontestable du mouvement interparlementaire et des efforts déployés par la majorité des États pour établir des relations internationales fondées sur les principes de l'égalité, de la démocratie, du respect et de la prise en considération des intérêts mutuels.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie n'épargnera aucun effort pour veiller à ce que la 137e Assemblée de l'Union interparlementaire soit bien organisée et se déroule dans un climat qui permette à tous les participants sans exception d'échanger ouvertement leurs opinions et facilite l'affirmation des valeurs de la démocratie et du dialogue interculturel, interconfessionnel et interethnique.

Nous serons heureux d'accueillir à Saint-Pétersbourg les délégations de tous les parlements membres de l'Union interparlementaire et des membres associés, les représentants des observateurs et les invités de l'Assemblée de l'Union interparlementaire.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie